

ETUDE
DIAGNOSTIC ZONE HUMIDE

PREALABLEMENT A UN PROJET DE CONSTRUCTION

Département du MAINE ET LOIRE

Porteur du projet

Denis BOUCHEREAU

94 rue des Tuiliers

Le Barbotin - Saint-Laurent-Des-Autels

49270 OREE-D'ANJOU

☎ : 06.60.83.52.17

Site : La Mocraisière – St Christophe la Couperie
49270 OREE-D'ANJOU

Mai 2026

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION.....	1
2	PRESENTATION GENERALE.....	1
2.1	Le maitre d’ouvrage	1
2.2	Modalités d’intervention	1
2.3	Définition et localisation du projet	2
2.4	Description de la parcelle étudiée.....	3
3	LE CADRE REGLEMENTAIRE	5
3.1	Généralités.....	5
3.2	Arrêté du 24 juillet 2019.....	5
3.3	Arrêté 24 juin 2008	5
3.4	Conseil d’état du 22 février 2017 (n°386325)	6
3.5	Critères pédologiques à prendre en compte	6
3.6	Synthèse réglementaire.....	7
4	ETUDE DES SOLS	8
4.1	Constatation	8
4.2	Présentation de la méthode	8
4.3	Résultats.....	8
-	Sondages 2 et 4	9
-	Sondages 3-5-7-9	9
-	Sondages 6-10-11-12.....	9
-	Sondage 8.....	9
-	Sondage 13.....	10
-	Sondage 14.....	10
-	Sondages 15-16.....	10
-	Sondage 17.....	11
-	Sondage 18.....	11
-	Sondage 19.....	12
-	Sondages 20-21	12
5	CONCLUSION DE L’ETUDE	12
6	ANNEXES.....	13
6.1	Plan de masse du projet.....	13

1 INTRODUCTION

Cette étude pédologique est réalisée afin de vérifier que le projet du pétitionnaire n'entraîne pas de destruction de zone humide.

En effet, en raison du caractère stratégique des services rendus par les zones humides, leur « préservation » et leur « gestion durable » sont considérées comme « d'intérêt général » par la loi française (code env., art. L. 211-1).

2 PRESENTATION GENERALE

2.1 Le maitre d'ouvrage

Ce dossier est présenté par :

Denis BOUCHEREAU
94 rue des Tuiliers - Le Barbotin - Saint-Laurent-Des-Autels
49270 OREE-D'ANJOU
☎ : 06.60.83.52.17

Siret : 40322504800012

2.2 Modalités d'intervention

Les prospections de terrain ont été réalisées le 4 mai 2026 à la tarière hydraulique, après un hiver humide et un début de printemps sec.

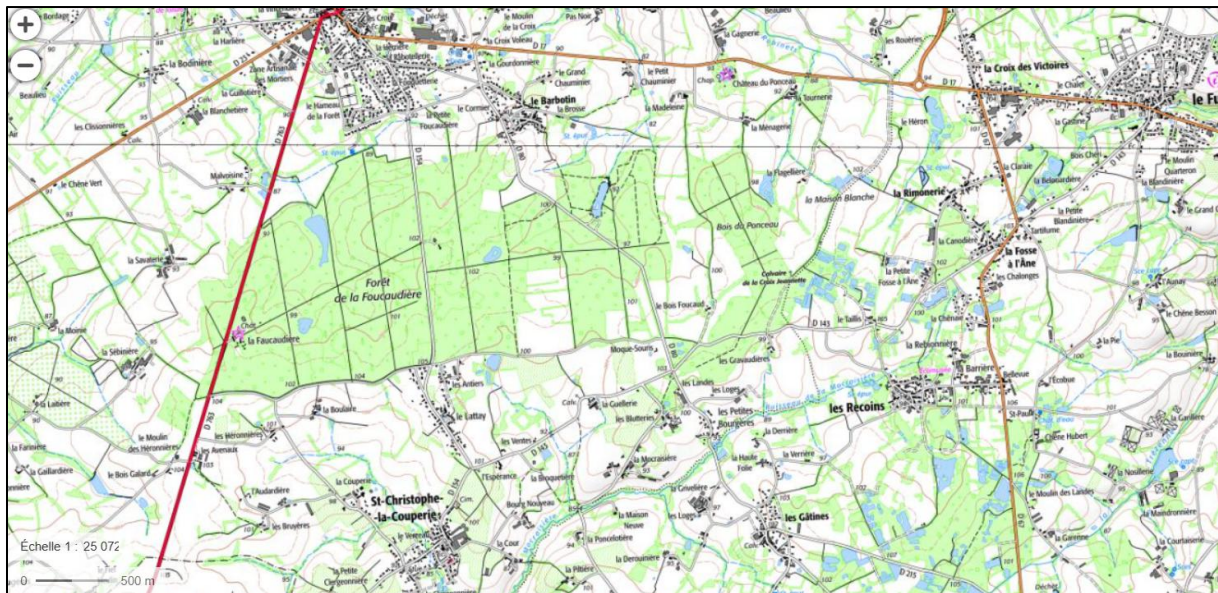


Lors de l'intervention, la parcelle était en prairie (parcours volailles).

2.3 Définition et localisation du projet

Le site concerné par l'étude est localisé au lieu-dit « La Mocraisière » sur la commune de Saint Christophe la Couperie en secteur agricole rural. Le projet est localisé à 1.5 km environ au nord-est de Saint Christophe la Couperie.

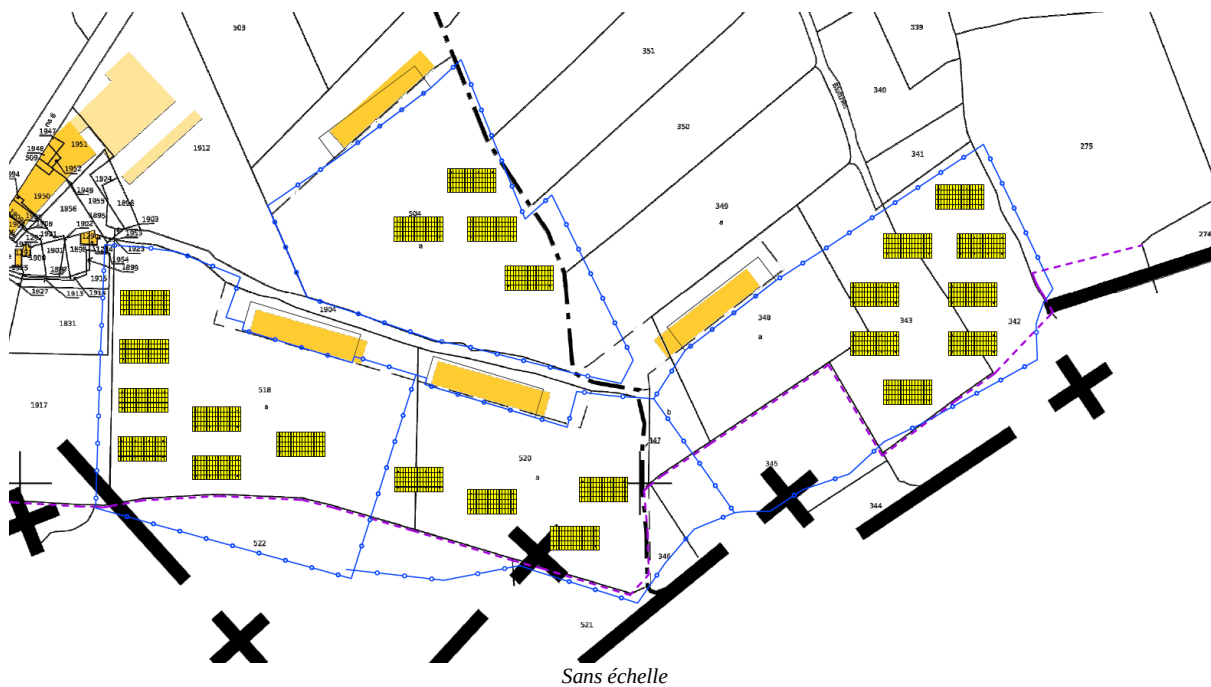
Le relief autour du site est vallonné.



Le projet consiste en l'implantation d'abris volailles (4370 m²) dans un parcours de volailles. (cf. plan masse).

2.4 Description de la parcelle étudiée

Le projet de construction sera localisé sur la parcelle n°504-518-520-348-343-342 de la Section cadastrale A située sur la commune de OREE D'ANJOU.

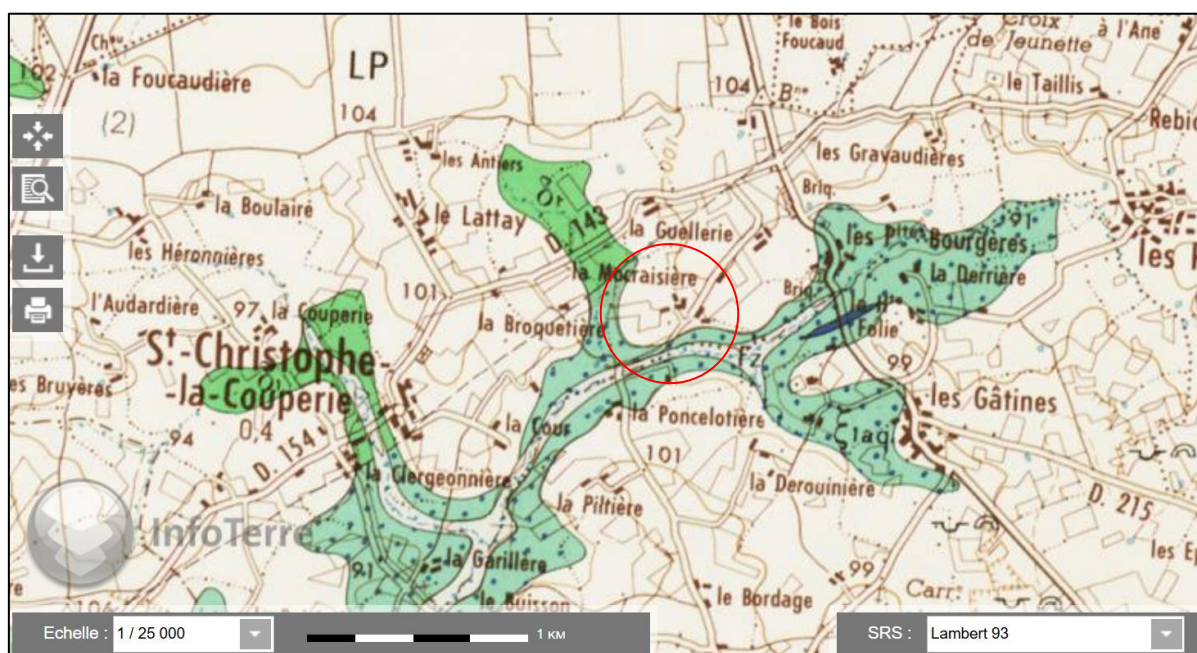


Cette parcelle est depuis plusieurs années en prairie pour les besoins en parcours des volailles LABEL ROUGE de l'exploitation. L'herbe de fauche produite en bonne quantité est jugée de bonne qualité par l'exploitant.

La carte géologique au 1/50000^{ème} de VALLET met en évidence sur la zone d'implantation, la présence de micaschistes albitiques à deux micas, faciès finement grenu quartzeux et d'argiles d'altération des terrains protérozoïques et paléozoïques. Sur les parties les plus basses de la zone étudiée, des alluvions actuelles et subactuelles sont identifiées.



InfoTerre

Géosciences pour une Terre durable
brgm

Carte géologique imprimée 1/50 000 (BRGM)

Propriétaire : BRGM

Information : Non renseigné

Feuille N°482 - VALLET ([Notice](#)) ([Commander la carte](#))

- LP
- Recouvrement des plateaux
- Fz
- Alluvions modernes
- ã3
- Métagabbros, métadolérites
- ñ1i
- Leptynites à biotite et muscovite
- ã1
- Amphibolites
- Ph
- Phanites
- ñ1aq
- Micaschistes albitiques à deux micas, faciès finement grenu quartzeux (Micaschistes du Fület)
- ñ1aq(ù)
- Quartzites
- ñ1aq(P)
- Zone à filons de pegmatite
- Hydro
- Réseau hydrographique

3 LE CADRE REGLEMENTAIRE

3.1 Généralités

« On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Cette définition est le socle sur lequel doivent se fonder les différents inventaires et cartes de zones humides.

C'est pourquoi, les critères de définition des zones humides de l'article L. 211-1 ont été précisés par l'article R. 211108 du code de l'environnement : • « I. Les critères à retenir pour la définition des zones humides mentionnées au 1° du I de l'article L. 211-1 sont relatifs à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle ou à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide.

3.2 Arrêté du 24 juillet 2019

« On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

(Critère pédologique ou floristique)

Remarque : en présence d'un sol anthropisé (culture, prairie semée, ...), le critère floristique n'étant plus adapté, seul le critère pédologique sera étudié.

3.3 Arrêté 24 juin 2008

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1^{er} octobre 2009 explicite les critères de définition et de délimitation des zones humides. La circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides en application des articles L.21471 et R.211108 du code de l'environnement en précise les modalités de mise en œuvre.

3.4 Conseil d'état du 22 février 2017 (n°386325)

« Une zone humide ne peut être caractérisée, lorsque de la végétation y existe, que par la présence simultanée de sol habituellement inondés ou gorgés d'eau et, pendant au moins une partie de l'année de plantes hygrophiles ». Cet arrêt du Conseil d'Etat, précise qu'en l'absence d'une végétation, liée à des conditions naturelles (parcelles labourées, plantées, cultivées, fauchées ou encore amendées...), ou en présence d'une « végétation non spontanée » : « une zone humide est caractérisée par le seul critère pédologique, selon les critères et la méthode réglementaires mentionnés à l'annexe I de l'arrêté du 24 juin 2008.

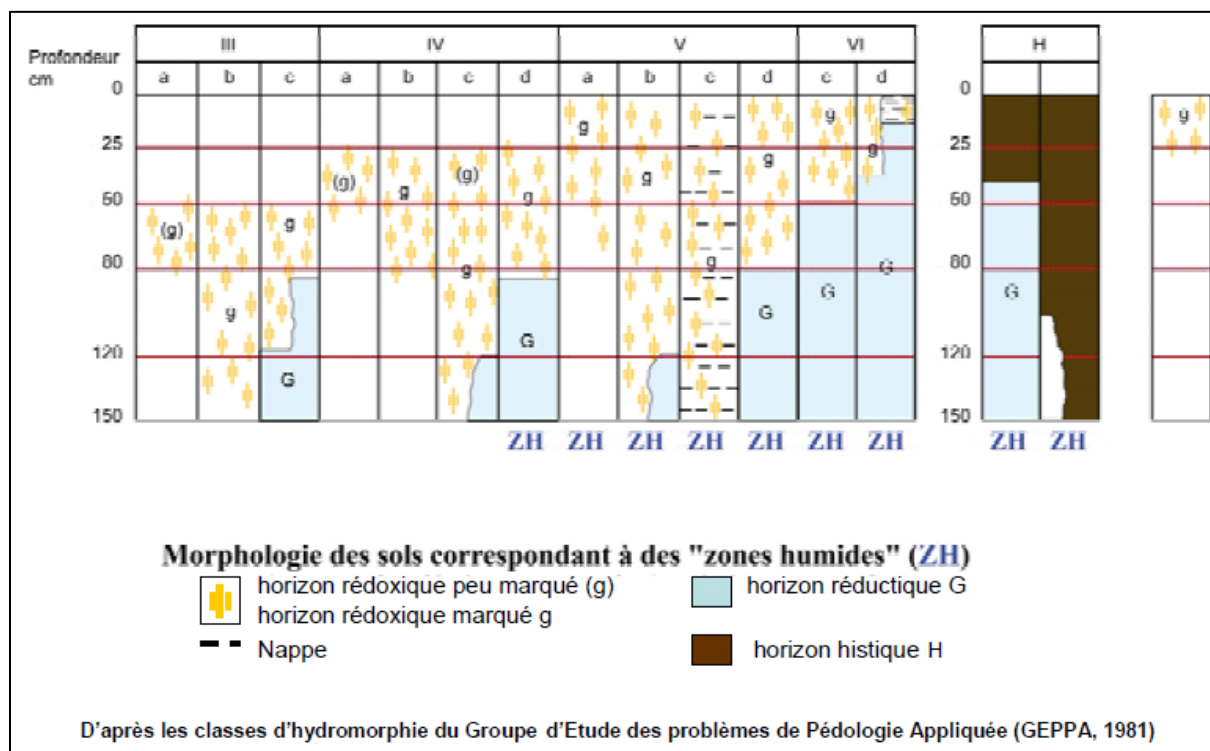
3.5 Critères pédologiques à prendre en compte

Les sols des zones humides correspondent :

- à tous les HISTOSOLS car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées ; ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA modifié.
- à tous les REDUCTISOLS car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol ; ces sols correspondent aux classes VI (c et d) du GEPPA.
- aux autres sols caractérisés par :
 - des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. Ces sols correspondent aux classes V (a, b, c, d) du GEPPA ;
 - ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IVd du GEPPA.

L'application de cette règle générale conduit à la liste des types de sols présentée ci-dessous. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle utilise les dénominations scientifiques du Référentiel pédologique de l'Association française

pour l'étude des sols (AFES, Baize et Girard, 1995 et 2008), qui correspondent à des « REFERENCES ». Un sol peut être rattaché à une ou plusieurs références (rattachement double par exemple). Lorsque des références sont concernées pro parte, la condition pédologique nécessaire pour définir un sol de zone humide est précisée à côté de la dénomination. »



3.6 Synthèse réglementaire

Cette présente étude consiste donc en la vérification de l'absence de sol dont la morphologie correspond à des zones humides (selon la réglementation en vigueur, GEPPA), sur la zone d'implantation du projet.

4 ETUDE DES SOLS

4.1 Constatation

Lors de notre intervention, la parcelle étudiée était implantée en raygrass anglais pâturé. Cette prairie anthropisée (semée par l'Homme) ne témoigne pas d'une végétation particulière nécessitant un inventaire floristique.

4.2 Présentation de la méthode

Afin de déterminer les types de sol présents sur la zone d'implantation du projet, les prospections sont menées à la tarière hydraulique sur une profondeur maximale de 120 cm. Les sondages sont ainsi géolocalisés et une description de chaque horizon de sol est ensuite réalisée.

La fréquence de réalisation des sondages est déterminée au regard de la topographie de la parcelle, du modelé de surface, du développement et de la nature de la végétation.

4.3 Résultats

Le modelé de surface, la topographie et le développement de la végétation, nous ont permis de définir la localisation des sondages et d'estimer à 21 le nombre de sondages nécessaires pour un diagnostic cohérent.

- Sondage 1

0-70 cm : Limon d'apport (alluvions), à 10 % de fragment de micaschiste, ne présentant pas de tache d'oxydation.

70-90 cm : Limon, à 20% de fragment de micaschiste, présentant quelques taches d'oxydation.

90-120 cm : Limon à limon argileux, bariolé beige et brun à 20% de fragment de micaschiste, présentant quelques taches d'oxydation.

Aucune réduction du fer n'a été mise en évidence.

Ce type de sol n'entre pas dans la catégorie des sols définis comme caractéristiques des zones humides.

- Sondages 2 et 4

0-50 cm : Limon d'apport (alluvions), à 10 % de fragment de micaschiste, ne présentant pas de tache d'oxydation.

50-90 cm : Limon à limon argileux, beige à 10% de fragment de micaschiste, présentant quelques taches d'oxydation.

90-120 cm : Limon argileux à argile, bariolé beige et brun à 30% de fragment de micaschiste, présentant quelques taches d'oxydation.

Aucune réduction du fer n'a été mise en évidence.

Ce type de sol n'entre pas dans la catégorie des sols définis comme caractéristiques des zones humides.

- Sondages 3-5-7-9

0-40 cm : Limon, brun à 30 % de fragment de micaschiste, ne présentant pas de tache d'oxydation ; reposant sur le micaschiste plus ou moins altéré.

Quelques taches d'oxydation sont localisées à la frontière terre/roche

Aucune réduction du fer n'a été mise en évidence.

Ce type de sol n'entre pas dans la catégorie des sols définis comme caractéristiques des zones humides.

- Sondages 6-10-11-12

0-20 cm : Limon, brun à 30 % de fragment de micaschiste, ne présentant pas de tache d'oxydation ; reposant sur le micaschiste plus ou moins altéré.

Aucune réduction du fer n'a été mise en évidence.

Ce type de sol n'entre pas dans la catégorie des sols définis comme caractéristiques des zones humides.

- Sondage 8

0-50 cm : Limon d'apport (alluvions), à 10 % de fragment de micaschiste, ne présentant pas de tache d'oxydation.

50-100 cm : Limon à limon argileux, beige à 20% de fragment de micaschiste, présentant quelques taches d'oxydation.

100-120 cm : Limon argileux, bariolé gris et orangé à 40% de fragment de micaschiste, présentant quelques taches d'oxydation.

Aucune réduction du fer n'a été mise en évidence.

Ce type de sol n'entre pas dans la catégorie des sols définis comme caractéristiques des zones humides.

- Sondage 13

0-50 cm : Limon, brun à 10 % de fragment de micaschiste, ne présentant pas de tache d'oxydation ; reposant sur matériaux grossier d'altération du micaschiste à 60 % de fragment de micaschiste.

Quelques taches d'oxydation sont localisées à la frontière terre/altération.

Aucune réduction du fer n'a été mise en évidence.

Ce type de sol n'entre pas dans la catégorie des sols définis comme caractéristiques des zones humides.

- Sondage 14

0-60 cm : Limon, brun à 20 % de fragment de micaschiste, ne présentant pas de tache d'oxydation.

60-120 cm : Limon argileux, bariolé brun et ocre à 30% de fragment de micaschiste, présentant quelques taches d'oxydation.

Aucune réduction du fer n'a été mise en évidence.

Ce type de sol n'entre pas dans la catégorie des sols définis comme caractéristiques des zones humides.

- Sondages 15-16

0-30 cm : Limon, brun à 10 % de fragment de micaschiste, ne présentant pas de tache d'oxydation.

30-120 cm : Argile, bariolée gris et orangé à 20% de fragment de micaschiste, présentant quelques taches d'oxydation.

Aucune réduction du fer n'a été mise en évidence.

Ce type de sol n'entre pas dans la catégorie des sols définis comme caractéristiques des zones humides.

- Sondage 17

0-25 cm : Limon, brun à 10 % de fragment de micaschiste, ne présentant pas de tache d'oxydation.

25-35 cm : Limon, ocre à 20% de fragment de micaschiste, présentant quelques taches d'oxydation.

35-65 cm : Limon argileux, bariolé gris et orangé à 20% de fragment de micaschiste, présentant quelques taches d'oxydation ; reposant sur le micaschiste plus ou moins altéré.

Aucune réduction du fer n'a été mise en évidence.

Ce type de sol n'entre pas dans la catégorie des sols définis comme caractéristiques des zones humides.

- Sondage 18

0-25 cm : Limon, brun à 10 % de fragment de micaschiste, ne présentant pas de tache d'oxydation.

25-50 cm : Limon, orangé à 10% de fragment de micaschiste, présentant quelques taches d'oxydation.

50-75 cm : Limon argileux, bariolé gris et orangé à 20% de fragment de micaschiste, présentant quelques taches d'oxydation ; reposant sur matériaux grossier d'altération du micaschiste à 60 % de fragment de micaschiste.

Aucune réduction du fer n'a été mise en évidence.

Ce type de sol n'entre pas dans la catégorie des sols définis comme caractéristiques des zones humides.

- Sondage 19

0-25 cm : Limon, brun à 10 % de fragment de micaschiste, ne présentant pas de tache d'oxydation.

25-50 cm : Limon, orangé à 20% de fragment de micaschiste, présentant quelques taches d'oxydation.

50-100 cm : Limon argileux, bariolé gris et orangé à 40% de fragment de micaschiste, présentant quelques taches d'oxydation. Blocage tarière

Aucune réduction du fer n'a été mise en évidence.

Ce type de sol n'entre pas dans la catégorie des sols définis comme caractéristiques des zones humides.

- Sondages 20-21

0-30 cm : Limon, brun à 10 % de fragment de micaschiste, ne présentant pas de tache d'oxydation ; reposant sur matériaux grossier d'altération du micaschiste à 60 % de fragment de micaschiste.

Aucune réduction du fer n'a été mise en évidence.

Ce type de sol n'entre pas dans la catégorie des sols définis comme caractéristiques des zones humides.

5 CONCLUSION DE L'ETUDE

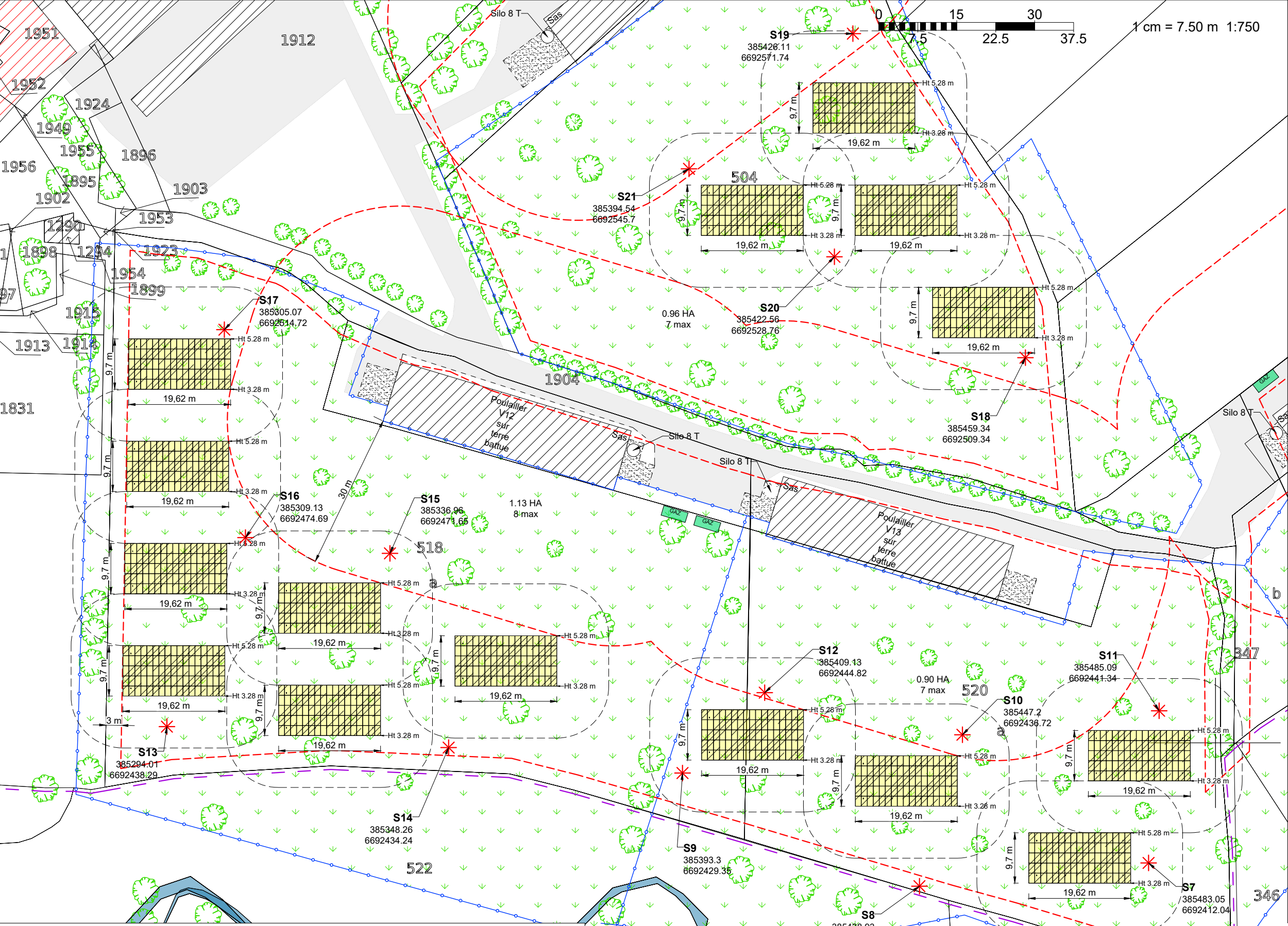
Certaines parties basses de la zone étudiée inondent partiellement lors de forts épisodes pluvieux par débordement du cours d'eau (information recueillie auprès de l'exploitant).

Ces inondations sont de courtes durées. Le sol ne témoigne pas d'horizons réductiques ou rédoxiques.

L'étude pédologique, détermine que le projet évoqué, ne se situe pas dans une zone humide.

6 ANNEXES

6.1 Plan de masse du projet



LEGENDE

Zone stabilisée perméable

Zone stabilisée perméable à créer

Zone bétonnée

Zone bétonnée à créer

±0.00

Niveau terrain naturel

±0.00

Niveau sol fini

Existant

Projeté

Supprimé

> EP

Evacuation Eaux Pluviales

Eau exist.

Réseau eau potable

Eau créée

Réseau eau potable

Elec exist.

Réseau électrique (consommation)

Elec créée

Réseau électrique (consommation)

Elec injection

Réseau électrique (injection électricité photovoltaïque)

Compteur électrique

Compteur eau

Puits

Forage

Borne incendie

Extincteur

GE

Groupe électrogène

Pharmacie

Local phytosanitaire

GAZ

Cuve gaz

FUEL 2000L

Cuve fuel xxxxL avec rétention/double paroi

Bac équarrissage

Cloche

Congélateur

Disconnecteur

Pompe de relevage

Poteau EDF

Vanne de barrage gaz

HUILE

Cuve huile

HUILE USAGÉE

Cuve huile usagée

Elec

Armoire électrique

Hydrant d'irrigation

Plan de localisation des investigations pédologiques

LEGENDE

Sondage

PLAN DE MASSE

Monsieur Denis BOUCHEREAU
94, rue des Tuilliers, Le Barbotin -
Saint-Laurent-Des-Autels
49270 OREE-D'ANJOU
Tel. : 06.60.83.52.17

TERRENA ENVIRONNEMENT

expertises et conseils

Tous droits réservés : SAS TERRENA INNOVATION (Article L 111-1 et L 123-1 code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction, totale ou partielle et toute représentation du modèle, d'un ou de plusieurs de ses composants, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse des Auteurs, est interdite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle. Les cotés de construction ne sont qu'indicatifs. La réalisation nécessitant une étude spécialisée pour le béton et les superstructures, sous la responsabilité des entrepreneurs. Les présents plans ne sont pas des plans d'exécution. Ils sont exclusivement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire.
Fichier: BOUCHEREAU Denis_26B0105 / A3 PC2 750 SONDAGE ZH (2) - mise à jour: 05/05/2026

	Date
Créé :	23.03.26
Modifié :	
N° F.V.	26B0105 BP/SL
Phase :	PC2
Plan n° :	2
Echelle :	1:750